



ESPACE NATUREL RÉGIONAL DU
MONT GUICHET

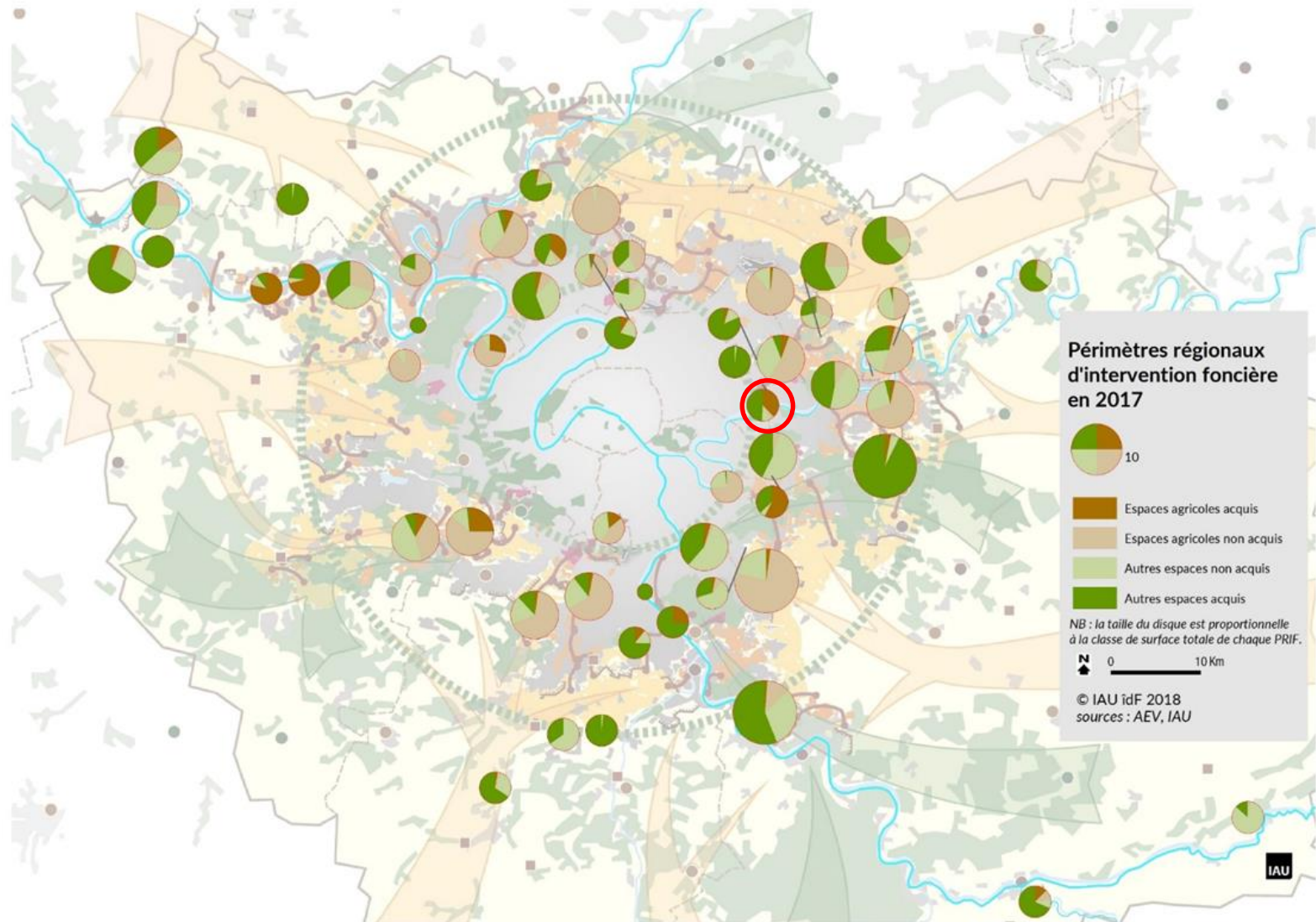
ESPACE NATUREL RÉGIONAL DU MONT GUICHET



PRIF créée en :	2000
Superficie totale du PRIF :	107 ha
Total acquis :	93 ha

© AEV/ Hedio-Van Ingen

PRÉSENTATION

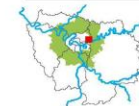


PRÉSENTATION

Espace naturel régional du Mont Guichet



Sources : AEV Île-de-France 03/2019 - Réalisation : AEV Île-de-France, Avril 2020



Superficie de PRIF par commune :

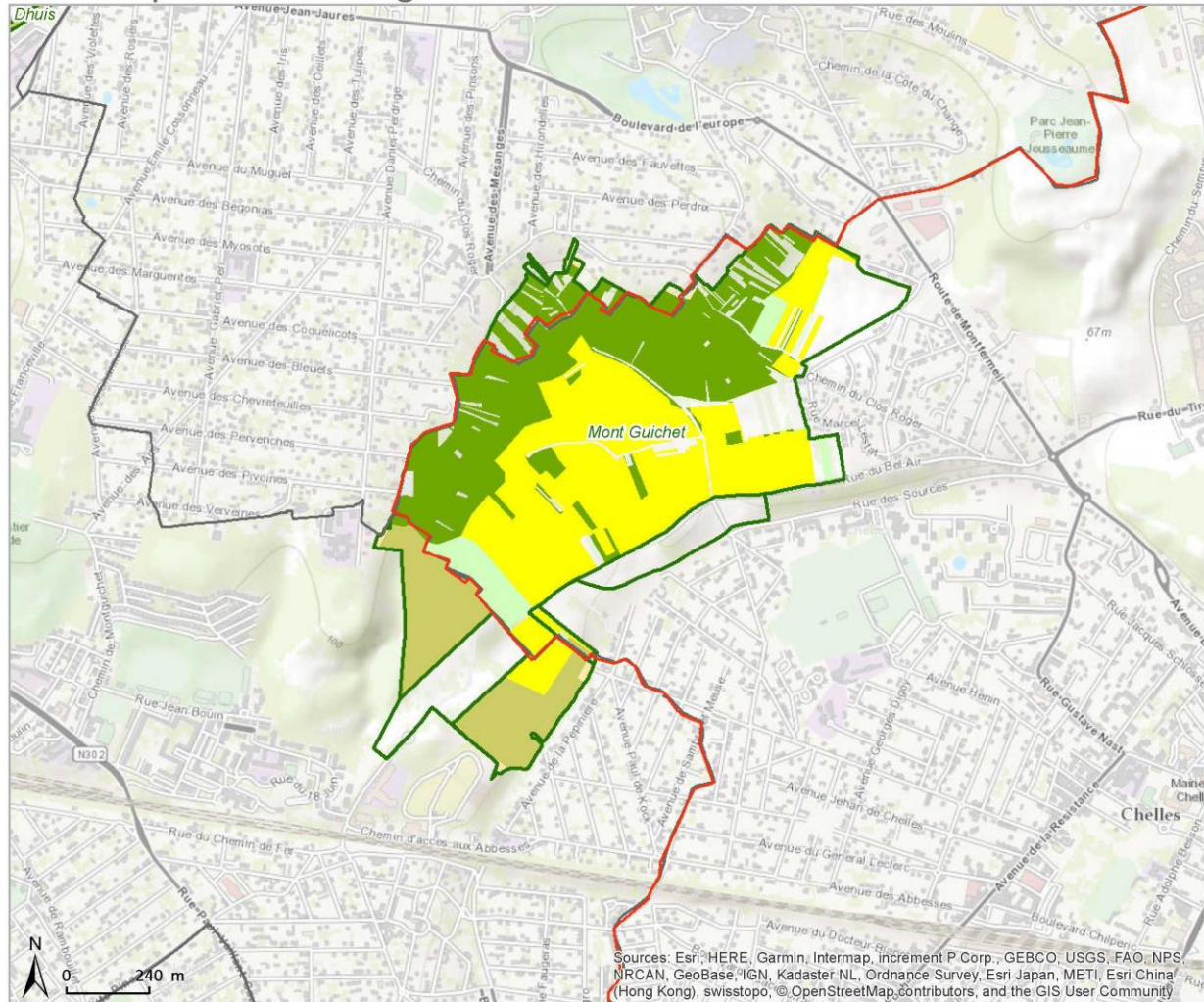
Chelles (77) : 87 ha
Gagny (93) : 15 ha
Montfermeil (93) : 5 ha

- PRIF
- ▨ ZPENS déléguées à l'AEV
- ▨ Réserves naturelles régionales
- Îles de loisirs régionales
- Itinéraires de randonnée
- Limites départementales

1:15 000

PRÉSENTATION

Espace naturel régional du Mont Guichet



Superficie de PRIF par commune :
 Chelles (77) : 87 ha
 Gagny (93) : 15 ha
 Montfermeil (93) : 5 ha

- PRIF
- espace boisé
- espace agricole
- espace naturel
- espace paysager
- plan d'eau / eau
- autre
- Limites départementales

1:15 000

PRÉSENTATION

À cheval entre Seine-et-Marne et Seine-Saint-Denis, au Nord de la commune de Chelles et aux franges Sud et Est des communes de Gagny et Montfermeil, l'Espace naturel régional du Mont Guichet culmine à 100 m d'altitude au-dessus d'un secteur urbanisé de la Marne. Autrefois cultivés, les coteaux ont fait l'objet de petites exploitations de gypse.

Composé d'une mosaïque d'espaces boisés et agricole, le site abrite aujourd'hui une faune et une flore riches et abondantes, parmi lesquelles plusieurs espèces protégées. Le Mont Guichet constitue une composante importante de la ceinture verte régionale de l'Est de l'agglomération parisienne.

Soumis à une forte pression urbaine, cet espace naturel est aujourd'hui protégé dans le cadre d'une démarche menée conjointement par les trois communes de situation, le Conseil départemental de Seine-et-Marne et l'Agence des espaces verts. Le site est ainsi classé en Espace Naturel Sensible avec délégation du droit de préemption à l'Agence des espaces verts.

La définition du projet d'aménagement se poursuit en concertation avec l'ensemble des partenaires. Des aménagements discrets sont progressivement mis en œuvre dans la partie boisée pour concilier accueil du public et préservation de la biodiversité. Trois activités agricoles sont en phase d'installation sur le site (pâturage, maraîchage et viticulture).

Cadre réglementaire et administratif :

- Zone de préemption **ENS**
- **ZNIEFF** type 1



Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France
Cité régionale de l'Environnement, 90-92 avenue du Général Leclerc
93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 00

Fax : 01 82 82 83 85

-

www.aev-iledefrance.fr



AEV Île-de-France



@aeviledefrance